

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2023

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL130

présenté par
M. Didier Paris, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 27, après la seconde occurrence du mot :

« du »,

insérer le mot :

« premier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.